AUDIT REVISION CONSEIL - ARC

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Correspondant en Tunisie de RSM International Immeuble Aziz A 3.1- Montplaisir - Tunis -

Tunisie

Téléphones : 216-71 950 218 / 950 461

Télécopie : 216-71 950 852 Email : arc@gnet. tn

Rapport Général

Messieurs les administrateurs de la société : **United Gulf Financial Services –NORTH AFRICA ,"UGFS-NA"** Immeuble FRAJ 2ième étage rue du Lac BIWA Les Berges du Lac 1053, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procède à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et règlementaires

Respect du plafond du taux d'investissement

Le fonds est en respect avec l'article 2 du décret 2005-2603 au titre du taux plafond de 15 % du total de ses actifs pour les montants investis au titre d'un même émetteur.

Toutefois en application du règlement intérieur du fonds qui prend en considération le montant des souscriptions, le montant du placement dans les société DEAL TERASOFT et PINHOLE présentent des taux respectifs de 16,19% et 15,04% soit un léger dépassement par rapport au taux prévu par l'article 1.1.4 dudit règlement.

Liquidation du fonds :

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises pour la prorogation de la durée de vie du fonds jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation suivant l'agrément CMF n°47-2019 en date de 18 Décembre 2019.

Tunis, le 15 Novembre 2021

Artit Révision Conseil Inm Aziz A3 - 1 Montplaisir Tél: 71 950 218 - 71 950 461 Fax: 71 950 852

Foued AMIRI

ETATS FINANCIERS

EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS (TND)
SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

FONDS D'AMORCAGE-CAPITAL LEASE SEED FUND BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	6-1	839 971	884 540
Actions, valeurs assimilées et droits ra	ttachés	615 952	596 601
Titres OPCVM		699	28 739
Obligations et valeurs assimilées		177 570	199 556
Autres Valeurs du Portefeuilles		45 750	59 643
Placements monétaires et disponibilités	6-2	2 115	374
Placements monétaires		0	-
Disponibilités		2 115	374
Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		842 086	884 914
Opérateurs créditeurs Autres créditeurs divers	6-3 6-4	13 921 3 228	7 079 7 114
TOTAL PASSIF		17 149	14 193
ACTIF NET			
Capital	6-5	972 446	990 347
Sommes distribuables		(147 509)	(119 627)
Sommes distribuables de l'exercice an	térieur	(119 627)	(94 525)
Sommes distribuables de l'exercice en	cours	(27 882)	(25 102)
ACTIF NET	_	824 937	870 720
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		842 086	884 914

FONDS D'AMORCAGE-CAPITAL LEASE SEED FUND

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Note

31/12/2020

31/12/2019

Revenus du portefeuille-titres	6-6	2 077	7 042
Dividendes		355	1 394
Revenus des obligations et valeurs assimilés		4 365	4 688
Revenus autres valeurs		(2 643)	960
Revenus des placements monétaires	6-7	27	40
Revenus des placements monétaires		27	40
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 104	7 082
Charges de gestion des placements	6-8	(28 240)	(28 419)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(26 136)	(21 337)
Autres charges	6-9	(1 746)	(3 765)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(27 882)	(25 102)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(27 882)	(25 102)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(18 495)	(29 642)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		594	185
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		(45 783)	(54 559)

FONDS D'AMORCAGE-CAPITAL LEASE SEED FUND ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

31-d	þ	CP	m	h	re

	2020	2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(45 783)	(54 559)
Résultat d'exploitation	(27 882)	(25 102)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(18 495)	(29 642)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	594	185
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	
Souscriptions		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(45 783)	(54 559)
ACTIF NET		
En début de période	870 721	925 280
En fin de période	824 938	870 721
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	8 030	8 030
En fin de période	8 030	8 030
VALEUR LIQUIDATIVE	102,733	108,434
TAUX DE RENDEMENT	-5,26%	-5,90%
	•	• • • •

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020 MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : CAPITALEASE SEED FUND

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le Fonds a obtenu l'agrément du CMF n° 36-2011 du 25 Novembre 2011.

Le capital initial du Fonds à la constitution s'élève à 103 000 DT divisé en 1 030 parts de 100 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce Fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises, la durée de vie a été alors prorogée jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation selon l'agrément CMF n°47-2019 du 18 Décembre 2019.

2- ORIENTATION DE GESTION DU FONDS

- « CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.
- « CAPITALEASE SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :
 - > Exploiter les brevets d'intervention,
 - Achever l'étude technique et économique du projet,
 - Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,
 - > Achever le schéma de financement,

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif et à l'article 1 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage, les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale; en conséquence, « CAPITALEASE SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « CAPITALEASE SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bouse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bouse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par l'assurance

Pour le calcul du montant de la dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverte par une assurance, il n'est pas tenu compte de la quote part s'élevant à 60% de la valeur du titre remboursable par l'assurance.

5.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5- Taux de participation dans les projets innovants

Le Fonds doit investir à hauteur de 50% au moins dans des projets innovants et à forte valeur ajoutée et ce conformément au paragraphe 1.1.5 du règlement intérieur. Le calcul de ce taux a pris en compte les participations à caractère innovant figurant dans le portefeuilles-titres au 31 décembre 2020 ainsi que celles qui ont été déjà cédées avant cette date. Le caractère innovant des projets des participations du Fonds s'apprécie notamment en fonction de critères objectifs tels que :

- La justification de la création de produits, service, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus, ainsi que le besoin de financement correspondant, soit au moment de la constitution de l'entreprise ou au cours de sa durée de vie lorsque le besoin de financement est affecté à la création d'un nouveau produit ou service avant sa mise effective sur le marché.
- Une forte pondération de l'investissement dans les dépenses en recherche et développement par rapport au schéma d'investissement global présenté dans le dossier du projet.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2020 à **839 971 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre		Valeur au	méthode d'évaluation		%
		d'acquisition	31/12/2020			Actif
Actions	_	746 655	839 272		101,74%	92,98%
Actions Non Cotées		417 650	615 952		74,67%	52,01%
_						
IRIS TECHNOLOGIES SA	4 800	4 800	168 000	Dernière transaction: Valorisation selon la dernière augmentation de capital	20,37%	0,60%
DEAL TERASOFT SA	11 500	115 000	28 750	Décote de 75 % sur le prix d'acquisition	3,49%	14,32%
HIDROJET TECHNICS	4 500	45 000	27 000	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	3,27%	5,60%
POLYSMART	66 737	104 291	220 232	Dernière transaction: Valorisation selon la demière augmentation de capital	26,70%	12,99%
Pinhole	186	33 039	19 824	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	2,40%	4,11%
DIGIARTWORK	9 600	9 600	2 400	Décote de 75 % sur le prix d'acquisition	0,29%	1,20%
AGRILAND	10 592	105 920	149 746	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	18,15%	13,19%
Emprunt Société		244 005	177 570		21,53%	30,39%
PINHOLE OCA	1 770	17 700	10 620	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	1,29%	2,20%
POLYSMART OCA	2 141	10 705	12 635	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	1,53%	1,33%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 010416	5 510	55 100	64 648	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	7,84%	6,86%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 111216	5 510	55 100	63 317	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	7,68%	6,86%
DIGARTWORK OCA	10 540	105 400	26 350	Décote de 75 % sur le prix d'acquisition	3,19%	13,13%
Compte Courant Associé		85 000	45 750		5,55%	10,59%
Deal Terasoft CCA 01042017		15 000	3 750	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	0,45%	1,87%
PHINPHOLE CCA		40 000	24 000	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	2,91%	4,98%
PHINPHOLE CCA 1		30 000	18 000	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	2,18%	3,74%
Titres OPCVM	-	680	699		0,08%	0,08%
Actions des SICAV		680	699		0,08%	0,08%
					-	
TPF	7	680	699	VALEUR LIQUIDATIVE	0,08%	0,08%
	'	030	009	THEOR ENGINEETE	0,0070	0,0070
TOTAL		747.005	020.074		404 00007	02.0000
TOTAL		747 335	839 971		101,822%	93,068%

Note 6-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2020 à 2 115 DT et se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités		2 115	374
TOTAL	(1)	2 115	374

(1) Les placements monétaires et les disponibilités au 31 Décembre 2020 se détaillent ainsi :

	Nombre	coût	Valeur au	%	%
	de titres	d'acquisition	31/12/2020	Actif net	Actif
Banque		(218)	2 115	0,26%	0,26%
Banque		0	2 333	0,28%	0,29%
Somme à régulariser		(218)	(218)	(0,03%)	(0,03%)
TOTAL		(218)	2 115	0,26%	0,26%

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 13 921 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	13 239	6 286
Compte du Dépositaire (BIAT)	682	793
	13 <u>921</u>	7 079

Note 6-4 : Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 3 228 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
Honoraires CAC	2 825	7 000
Etat, impôts et taxes	403	114
	<u>3 228</u>	<u>7 114</u>

Note 6-5: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019

Montant	990 347
Nombre de parts émises	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	_

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires	
sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(18 495)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	594
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	-
<u>Capital au 31/12/2020</u>	

Montant	972 446
Nombre de parts	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Note 6-6: Revenus du portefeuille - titres:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 2 077 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes	355	1 394
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	4 365	4 688
Revenus des autres valeurs	(2 643)	960
	2 077	7 042

Note 6-7 : Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 27 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
Intérêts sur comptes de dépôt	27	40
	27	40

Note 6-8 : Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 28 240 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	25 734	25 441
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 506	2 978
	<u>28 240</u>	<u>28 419</u>

Note 6-9: Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 746 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires	1 419	3 500
Impôts et taxes	115	70
Services bancaires	212	<u>195</u>
	<u> 1 746</u>	<u>3 765</u>

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Données par parts et ratios pertinents

Données par part	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements Charges de gestion des placements	0,262 (3,517)	0,882 (3,539)
Revenus net des placements	(3,255)	(2,657)
Autres charges	(0,217)	(0,469)
Résultat d'exploitation (1)	(3,472)	(3,126)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(3,472)	(3,126)
Variation des plus (ou moins) values potentielles Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres Frais de négociation	(2,303) 0,074 0,000	(3,691) 0,023 0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(2,229)	(3,668)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(5,701)	(6,794)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,229)	(3,668)
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,229)	(3,668)
Valeur liquidative	102,733	108,434

Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement :

- > 1,5% Hors taxe des montants libérés et non investis.
- > 2,75% Hors taxe des montants libérés et investis
- ➤ Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10%. Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de la liquidation du Fonds.

La charge de la période s'élève à 25 734 DT et correspond aux frais de gestion.

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,25% HTVA, sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à 2 506 DT.